



**PROCÈS-VERBAL**  
**des délibérations du Comité**  
**du Syndicat Mixte à Vocation Touristique**  
**“ Les Trois Frontières “**

-----  
**- Séance du 19 janvier 2010 -**  
-----

L’an deux mil dix, le dix neuf janvier, à dix huit heures, les délégués des communes d’Amnéville-les-Thermes, d’Audun-le-Tiche, de Mondelange, d’Ottange, de Ranguieux, de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de la Communauté de Communes de l’Arc Mosellan, de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de la Communauté d’Agglomération Portes de France-Thionville, membres du Syndicat Mixte à Vocation Touristique “Les Trois Frontières”, se sont réunis à THIONVILLE, siège du Syndicat, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121 - 17.

Sous la présidence de **Me Henri FERRETTI, Président**, délégué de la Commune d’Amnéville-les-Thermes,

Ont assisté à cette réunion :

*les membres du Bureau*

François ALBANE	Délégué de la CC Arc Mosellan
Denis BAUR	Maire de Kanfen et délégué de la CC Cattenom et Environs
Katia GENET-MAINCION	Maire de Berg-sur-Moselle et déléguée de la CC Cattenom et Environs
Jean-Marie MIZZON	Maire de Basse-Ham et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Gérard ROLLINGER	Maire d’Apach et délégué de la CC Trois Frontières
Denis SCHITZ	Maire de Tressange et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Laurent STEICHEN	Maire de Sierck-les-Bains et délégué de la CC Trois Frontières

*les délégués titulaires*

Ghislaine HIRTZ	Maire d’Oudrenne et déléguée de la CC Arc Mosellan
Alain IMMER	Délégué de la CC Cattenom et Environs
Jean KLOP	Maire de Manom et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Michel KICHENBRAND	Délégué de la CC Trois Frontières
Mireille KESSLER	Déléguée de la Commune d’Amnéville-les-Thermes
Mathilde KURTZ	Déléguée de la Commune d’Amnéville-les-Thermes
Dominique MELI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
Lucien PIOVANO	Maire et délégué de la Commune d’Audun-le-Tiche
Denis STOCHMEL	Délégué de la Commune d’Ottange
Jean URBANSKI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville

*les délégués suppléants*

Jean-Marie CRIDEL	Maire d’Entrange et délégué suppléant de la CC Cattenom et Environs
Raymonde GREVEN	Déléguée suppléante de la Commune d’Amnéville-les-Thermes
Jackie LAGRANGE	Délégué suppléant de la CA Portes de France-Thionville
Bernard LAUDRIN	Délégué suppléant de la CC Trois Frontières

Assistaient en outre :

Liliane FELLY	Directeur Général du Syndicat
Philippe SCHLEICH	Conseiller Technique du Syndicat
Marie-Dominique DEBRET	Agent de Développement du Syndicat
Joëlle POLEGATO	Adjoint Administratif du Syndicat

Étaient excusés :

Horst BRUXMEIER	Délégué de la Commune d'Amnéville-les-Thermes qui a donné procuration à Mathilde KURTZ
Philippe GREINER	Maire et délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch) qui a donné procuration à Denis BAUR
Julien DARADA	Délégué de la Commune d'Ottange, membre du Bureau du SMVT
Jean-Claude DEDENON	Délégué de la Commune de Mondelange
Maurice DESINDES	Délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch)
Gérard GUERDER	Maire de Rodemack et délégué de la CC Cattenom et Environs
André LAMARLE	Délégué de la Commune de Mondelange
Edith MILESI-RAINERI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche
Isabelle RAUCH	Déléguée de la CA Portes de France-Thionville, membre du Bureau du SMVT
Isabelle SONZOGNI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche
Daniel VOGEL	Délégué de la CC Cattenom et Environs

Étaient absents :

Brigitte GARSJ	Déléguée de la CC Cattenom et Environs
Jean-Yves LE CORRE	Maire de Buding et délégué de la CC Arc Mosellan
André PIERRAT	Maire de Klang et délégué de la CC Arc Mosellan

\*\*\*\*\*

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 22    \*\*\*\*    DÉLÉGUÉS EXCUSÉS : 11    \*\*\*\*    DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

- 1) Communications
- 2) Installation de nouveaux délégués :
  - a) Délégués supplémentaires suite au dernier recensement de la population - Commune d'Amnéville-Les-Thermes
  - b) Remplacement d'un délégué titulaire - Communauté de Communes de l'Arc Mosellan
- 3) Assises du Tourisme - 28 novembre 2009 - Bilan
- 4) Débat d'orientation budgétaire 2010
- 5) Beau Vélo de RAVeL 2009 - Bilan  
Beau Vélo de RAVeL 2010 - Étape de Rodemack
- 6) Salon du Tourisme 2010 - 2<sup>e</sup> Édition
- 7) Mise en ligne du site Internet du S.M.V.T. « Les Trois Frontières »
  - a) Demande de subvention auprès du Conseil Général
  - b) Passation d'une convention de diffusion avec le CRT de Lorraine.
- 8) Demande de subvention départementale de l'Association du Centre de loisirs d'Amnéville-Les-Thermes pour la création d'habitations légères de loisirs
- 9) Demandes de subventions syndicales:
  - a) Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un guide des "Hôtels et restaurants du pays thionvillois" 2009

- b) Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un document d'appel de la Ville de Thionville
- c) Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'une brochure "Thionville Séjours et Visites"
- d) Association Ad Fontes de Fontoy pour l'organisation d'une exposition intitulée "Une histoire de la rue de Longwy"
- e) Association AMOMFERLOR pour la mise en valeur d'une exposition temporaire au Musée des Mines de Fer de Neufchef

\*\*\*\*\*

**Me Henri FERRETTI, Président**, ouvre la séance à 18h30 :

- souhaite la bienvenue aux membres présents,
- constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut par conséquent délibérer valablement,
- présente les excuses des délégués empêchés d'assister à la présente séance,
- passe à l'ordre du jour.

## 1) Communications

- a) Le Président soumet à l'adoption de l'Assemblée le procès-verbal des délibérations du Comité Syndical de la séance du 18 mai 2009, dont un exemplaire a été envoyé à tous les délégués par courrier du 13 juillet 2009 et qui n'a fait l'objet à ce jour d'aucune observation des délégués. Le procès verbal est par conséquent adopté.
- b) Le Président informe les membres présents que le SMVT souhaite constituer une liste des adresses mail de tous les délégués et leur demande de bien vouloir communiquer leur adresse mail au moyen du document qui leur est présenté lors de la présente réunion.
- c) Noël de Lumière 2009.  
 Cette année encore le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » s'est associé aux communes qui le souhaitaient pour l'organisation et la communication du concours « Noël de Lumière ». Les plus belles illuminations sont ainsi récompensées par la remise de lots, offerts par le S.M.V.T. « Les Trois Frontières ». 17 communes ont souhaité organiser ce concours : Amnéville-Les-Thermes, Angevillers, Audun-le-Tiche, Breistroff-La-Grande, Entringe, Halstroff, Haute-Kontz, Kanfen, Manom, Mondelange, Ottange-Nondkeil, Ranguieux, Rochonvillers, Roussy-le-Village, Tressange, Volmerange-les-Mines et Yutz.  
 Les lots pour cette année sont les suivants :
 

*	1 livre "Itinéraires de Moselle" - valeur :	20,00 €
*	2 entrées "Hackenberg" à Veckring - valeur :	16,00 €
*	2 bouteilles de vin de Moselle - valeur :	16,00 €
*	entrées offertes par la Ville d'Amnéville et qui ont été réparties entre les 16 communes (hors Amnéville) - valeur :	34,00 €

 Soit un montant total de 86,00 € par commune.

- d) Exposition "Des Tonneaux et des Pinceaux"  
Prochaines dates à retenir : du 13 au 29 janvier 2010 à la Maison des Bains de Yutz  
puis les 30 et 31 janvier à l'Amphy de Yutz.

2) **Installation de nouveaux délégués :**

- a) **Désignation de délégués supplémentaires suite au dernier recensement de la population - Commune d'Amnéville-Les-Thermes.**

Suite au résultat du dernier recensement de la population légale de 2006 qui fait état de 10 266 habitants pour la commune d'Amnéville-Les-Thermes, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires représentant la commune au sein du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" .

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil Municipal d'Amnéville-Les-Thermes a désigné :

- Madame Mathilde KURTZ en qualité de déléguée titulaire,
- Monsieur René OWCZAREK en qualité de délégué suppléant  
(en remplacement de Mme KURTZ qui était déléguée suppléante),
- Monsieur Philippe AUTHIER en qualité de délégué suppléant.

**Les délégués titulaire et suppléants de la Commune d'Amnéville-Les-Thermes sont immédiatement installés dans leur fonction.**

- b) **Désignation d'un délégué titulaire en remplacement de M. Guy-Henri Kleiner - Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.**

Par délibération en date du 24 novembre 2009, le Conseil Communautaire de l'Arc Mosellan a désigné Madame Ghislaine Hirtz en qualité de déléguée titulaire et ce en remplacement de Monsieur Guy-Henri Kleiner qui a quitté ses fonctions électives.

Il est à noter que Mme Ghislaine Hirtz était déléguée suppléante au SMVT, il appartiendra donc à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan de nommer un nouveau délégué suppléant en remplacement de Mme Hirtz.

**Mme Ghislaine Hirtz est immédiatement installée dans ses fonctions en qualité de déléguée titulaire de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.**

3) **Assises du Tourisme du 28 novembre 2009 - Bilan**

Le SMVT les 3 Frontières a organisé le samedi 28 novembre 2009 les Assises du Tourisme, à Yutz.

Les personnes présentes ont dynamisé les échanges au sein des 3 ateliers organisés pour l'occasion sur les thématiques suivantes :

- Atelier 1 : la valorisation des hébergements touristiques ;
- Atelier 2 : la coopération transfrontalière et de proximité avec les Pays Messin et de Nied ;
- Atelier 3 : la promotion touristique.

Grâce à la participation des personnes présentes, les débats se sont révélés constructifs et permettront de tracer les grandes lignes des futures missions du SMVT.

Les Actes des Assises ont été rédigés et ont été adressés aux participants.

La participation de Monsieur Patrick Weiten, 1<sup>er</sup> Vice Président du Conseil Général de la Moselle, Président de la C.A. Portes de France-Thionville, Président du SCOTAT et Maire de Yutz, a fortement contribué aux débats sur le rôle fondamental de promotion du territoire du SMVT et a introduit celui de « bras droit » du SCOTAT pour mettre en place la stratégie de développement touristique de celui-ci.

Une rencontre prochaine avec M. Weiten devrait clarifier les modalités de collaboration avec le SCOTAT.

Le Bureau, lors de sa séance du 18 décembre 2009, n'a émis aucune observation particulière sur ce point.

**Le Comité Syndical prend acte, sans observations, du présent rapport.**

#### **4) Débat d'Orientation Budgétaire 2010**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Pour ce faire, une note de synthèse doit être élaborée pour permettre un échange devant conduire à la définition des lignes directrices du projet de budget, tant en fonctionnement qu'en investissement.

**Ce Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans une démarche nouvelle puisqu'il fait suite aux Assises du Tourisme qui ont permis de définir pour l'avenir les missions du S.M.V.T. et donc les actions qu'il sera amené à conduire. Aujourd'hui, les Assises, par les positions de Patrick WEITEN, représentant le Conseil Général et celles des autres participants, ont permis de cerner les interventions futures du S.M.V.T. autour de la promotion du tourisme, en s'appuyant clairement sur les axes stratégiques définis par le S.C.O.T.A.T. Dans ce cadre, le territoire des deux institutions devra être identique.**

A ce jour, le Syndicat a, au travers d'engagements verbaux, donné son accord pour l'organisation en 2010 de la 4<sup>ème</sup> édition du « Beau Vélo de Ravel » sur le territoire français. Même si les conclusions des Assises laissent à penser que ce type d'événement relèverait de la compétence de collectivités autres que le S.M.V.T., il est cependant proposé de réaliser, encore en 2010, la manifestation car elle repose sur les territoires de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et de celle de l'Arc Mosellan. Il est donc proposé au Comité, compte tenu de l'avis et de la proposition du Bureau Syndical réuni le 18 décembre dernier, d'organiser Le Beau Vélo de Ravel 2010 à Rodemack.

De plus, il ressort des échanges, qu'une des missions principales du syndicat serait la promotion interne et externe du Pays des Trois Frontières. Par conséquent, il convient très rapidement de définir quels seraient les salons touristiques pour lesquels le syndicat devrait s'engager en 2010 et les années suivantes, étant entendu que des négociations avancées existent avec notamment la Ville d'Amnéville-les-Thermes et le S.I.V.T. du Pays Messin pour l'organisation courant juin à Amnéville du salon du tourisme local. Le coût estimé de la participation du S.M.V.T. est de 4 500 €. Le Budget 2010 pourrait prendre en compte cette manifestation.

En ce qui concerne les aides versées par le S.M.V.T. pour l'édition de documents de promotion touristique, force est de constater que les ateliers des Assises du Tourisme ont démontré qu'elles ne devraient plus être de la compétence du S.M.V.T. puisque celui-ci devait avant tout piloter ou accompagner les actions de promotion notamment sur les salons les plus porteurs pour notre clientèle potentielle (Français, Belges, Luxembourgeois et Allemands). Cependant, afin de ne pas rompre brutalement avec une politique menée depuis près de 20 ans et dans un souci de répondre favorablement aux demandes existantes et antérieures aux Assises, il est proposé, en 2010 uniquement, de subventionner les opérations concernées. Des rapports spécifiques seront présentés à l'assemblée.

En ce qui concerne la section d'investissement, le solde disponible après affectation des besoins de l'année (informatique, mobilier, réfection des locaux) est d'environ 125 000 €. Il est proposé par le bureau du S.M.V.T. de réaffecter exceptionnellement cet excédent d'investissement en section de fonctionnement, considérant qu'il est issu d'un résultat positif exceptionnel, et ce, conformément aux dispositions en vigueur en matière de comptabilité publique.

Il restera à l'avenir à régler la question de la poursuite de la mission actuelle d'entretien des chemins Robert Schuman et Rémy Kail, qui pour l'instant, au terme de conventions de superposition de gestion et de délégation, incombe au Syndicat.

Compte tenu de la période de réflexion, il est proposé de ne pas modifier le montant de la cotisation pour 2010, tout en sachant que la redéfinition des compétences du S.M.V.T. passera inévitablement à terme par une adaptation des moyens nécessaires à la réalisation des nouvelles missions qui lui seront confiées.

**Le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires de l'exercice 2010, telles qu'exposées ci-dessus.**

5) **Beau Vélo de RAVeL 2009 - Bilan de la manifestation**  
**Beau Vélo de RAVeL 2010 - Étape de Rodemack**

La manifestation du Beau Vélo de Ravel 2009 s'est tenue le samedi 15 août au Centre Thermal et Touristique d'Amnéville-les-Thermes. Cette édition a, une nouvelle fois, connu un franc succès.

La balade a rassemblé environ 2000 personnes, dont 70 % de Belges et 30 % de Français. Sur le plan financier, le budget global du Beau Vélo de Ravel est de **34 000 €**.

Le SMVT a reçu une subvention de la part de la **Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville de 3 000 €**, ainsi qu'une subvention du **Conseil Régional de 6 000 €**.

Par conséquent, le SMVT a financé sur ces fonds propres cet événement à hauteur de **25 000 €**.

D'autre part, nous avons bénéficié d'un soutien et d'une participation exemplaires des services de la ville d'Amnéville tant sur le plan humain que matériel. Merci encore à eux pour leur coopération et leur implication particulièrement efficace.

Il convient de préciser que nos amis belges ont été très satisfaits du travail réalisé et ont choisi le Pays des 3 Frontières pour accueillir et organiser, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, une étape du Beau Vélo de Ravel en 2010.

Afin d'apporter un éclairage particulier sur une autre partie du territoire, il a été proposé à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs d'accueillir le village du Beau Vélo de RAVeL et à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan au travers de la Ville de Koenigsmacker, de recevoir la halte-ravitaillement.

Le village départ sera localisé à Rodemack et la halte-ravitaillement, à Koenigsmacker, devant la salle polyvalente. Le parcours traversera les villages suivants : Rodemack, Faulbach, Fixem, Gavisse, Malling, Koenigsmacker, Cattenom, Sentzich, Boler et Breistroff-la-Grande avant de revenir à Rodemack.

Nos amis Belges sont venus effectuer le repérage du parcours proposé le jeudi 12 novembre dernier et en sont enchantés. A cette occasion, le journal « La Semaine » a publié un encart dans son édition du 19 novembre annonçant la date retenue : **samedi 17 juillet 2010**.

Il est d'ores et déjà demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes compétents. Lors de sa réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a approuvé le présent rapport.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **décide d'accueillir et d'organiser, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, une étape du Beau Vélo de Ravel à Rodemack le 17 juillet 2010,**
- **autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes compétents.**

## **6) Salon du tourisme local 2010 - 2<sup>è</sup> Édition**

Le 1<sup>er</sup> Salon du Tourisme Local s'est tenu les 13 et 14 juin 2009 en partenariat avec le Pays Messin et la Ville d'Amnéville-Les-Thermes.

Fort du succès de cette première édition, avec près de 1500 visiteurs, il est proposé de réitérer cette collaboration en 2010 en augmentant le nombre de participants à 30 contre 23 l'an passé. Le 2<sup>è</sup> Salon du Tourisme Local se tiendra les 5 et 6 juin 2010.

Le budget serait de l'ordre de 22 000,00 € environ, dont 4 500,00 € au minimum à la charge du SMVT, 6 000,00 € pour le SIVT du Pays Messin, la différence pourrait être supportée partiellement ou en totalité par la Ville d'Amnéville-Les-Thermes.

Le Bureau, lors de sa réunion du 18 décembre 2009, a émis un avis favorable à l'organisation en 2010 du 2è Salon du Tourisme Local selon les modalités ci-dessus.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **donne son accord quant à la participation du SMVT au salon du tourisme local à Amnéville-Les-Thermes,**
- **autorise le Président à solliciter des subventions auprès des organismes compétents et notamment le Conseil Général de Moselle et le Conseil Régional de Lorraine.**

**7) Mise en ligne du site Internet du S.M.V.T. « Les Trois Frontières »**

**a) Nouvelle demande de subvention**

Le SMVT les 3 Frontières s'était donné comme objectif en 2009 la refonte de son site internet. La nouvelle version du site est en ligne depuis le vendredi 27 novembre à l'adresse suivante : [www.troisfrontieres.com](http://www.troisfrontieres.com)

Au sein de l'« espace pro », on peut consulter les comptes-rendus des réunions du Comité Syndical. La rubrique « actualités » annonce l'information sur les événements phares du SMVT ainsi qu'au Pays des 3 Frontières. Une newsletter mensuelle sera envoyée par mail afin d'informer les délégués de l'actualité du territoire et de l'avancement des projets du SMVT.

Afin d'alimenter le site internet et de permettre la mise à jour automatique des informations, la base de données régionales « SITLOR » a été utilisée. Cette base de données rassemble toutes les informations touristiques, les activités, l'hébergement et la restauration de la Lorraine. Elle est elle-même alimentée, sur notre territoire, par l'Office de Tourisme de Thionville et l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Trois Frontières du Pays de Sierck.

Le coût total du site est de 12 330,76 €. Pour la refonte du site, le Conseil Général a attribué une subvention, de 3 300 €.

Cependant, des problèmes rencontrés avec le prestataire ne nous ont pas permis de respecter les délais imposés. Il convient donc de reformuler une demande auprès du Conseil Général de la Moselle en vue de l'octroi de la subvention, celle accordée en 2009 n'étant plus effective.

Il est par conséquent demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général de la Moselle pour l'octroi d'une subvention de 3 300 € pour la réalisation du site Internet du SMVT "Les Trois Frontières".

Lors de sa réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a approuvé le présent rapport.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle.**

**b) Passation d'une convention de diffusion avec le CRT de Lorraine**

Dans un souci d'alimenter régulièrement son site Internet [www.troisfrontieres.com](http://www.troisfrontieres.com) le syndicat souhaite passer une convention avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Lorraine afin d'avoir accès au système de base de données de gestion d'informations touristiques, laquelle est informatique, centralisée, gérée et alimentée par les différents acteurs publics ayant vocation à promouvoir le tourisme sur la région Lorraine.

Le Comité Régional du Tourisme de Lorraine et les quatre Comités Départementaux du Tourisme de Lorraine sont les copropriétaires de ce dispositif.

Il s'agit d'une boîte à outils, appelée SIT-WEB, qui permet une mise à disposition de l'offre touristique pour sa diffusion par multiples canaux.

La convention a pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation des données issues du SITLOR et notamment :

- La diffusion des données sur le web ou d'autres médias, est effectuée via la boîte à outils SIT-WEB,
- Toute adhésion est, d'une part, volontaire et d'autre part motivée par le souhait de diffuser de l'information touristique de la Lorraine et de ses territoires, en totalité ou en partie,
- La diffusion est gratuite pour les diffuseurs institutionnels, lorsqu'ils en feront un usage non commercial,
- Cette convention de partenariat sera établie et conclue pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a approuvé le présent rapport.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention de diffusion avec le Comité Régional du Tourisme de Lorraine.**

**8) Demande de subvention départementale de l'Association du Centre de Loisirs d'Amnéville-Les-Thermes pour la création d'habitations légères de loisirs.**

Par courrier en date du 20 octobre 2009, le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle a informé le SMVT "Les Trois Frontières" que l'Association du Centre de Loisirs d'Amnéville-Les-Thermes a déposé un dossier de demande de subvention départementale pour la création d'habitats légers de loisirs au sein du pôle touristique.

Le projet prévoit la réalisation d'un parc résidentiel de loisirs composé de 15 chalets, dont 2 aux normes handicapés. Ils se localisent à une cinquantaine de mètres du lac. Ce projet est une 1<sup>ère</sup> tranche, l'ensemble du parc résidentiel devrait au final être composé de 40 chalets. Le coût total du projet de 15 chalets est estimé à 534 939,95 € H.T.

Le Comité Départemental du Tourisme sollicite l'avis du Comité Syndical pour l'octroi d'une subvention départementale.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a approuvé le présent rapport.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de l'Association du Centre de Loisirs d'Amnéville-Les-Thermes.**

**9) Demandes de subventions syndicales**

**a) Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un guide des "Hôtels et Restaurants du pays thionvillois" - année 2009**

Par courrier du 3 juillet 2009, l'Office de Tourisme de Thionville a sollicité une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition d'un guide des hôtels et restaurants - année 2009.

Ce guide destiné au grand public, a été tiré à 8000 exemplaires et référence les hôtels et restaurants du pays thionvillois. Il est agrémenté de 3 plans :

- un plan du centre ville faisant apparaître les voies piétonnes et le sens de circulation,
- un plan schématique de Thionville,
- un plan du pays thionvillois avec les sites touristiques à visiter.
- 

Le coût d'édition de ce document s'élève à 1 500,00 € H.T.

Il est proposé au Comité d'octroyer une subvention à l'Office de Tourisme de Thionville, au titre de l'édition de documents touristiques et à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 300,00 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Le logo du SMVT "Les Trois Frontières" figure sur le document.

Lors de la réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde une subvention syndicale de 300,00 € à l'Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un guide des "Hôtels et Restaurants du pays thionvillois" - année 2009 et ce conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. Cette subvention représente 20 % du coût H.T. des travaux d'édition qui s'élèvent à 1 500,00 €.**

**b) Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un document d'appel de la Ville de Thionville**

Par courrier du 3 juillet 2009, l'Office de Tourisme de Thionville a sollicité une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition d'un document d'appel de la Ville de Thionville.

Ce document tiré à hauteur de 10 000 exemplaires, comporte un plan du centre ville et des monuments historiques et un plan d'accès faisant apparaître les zones commerciales. Ce dépliant est destiné au grand public.

Le coût d'édition de ce document s'élève à 1 168,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville, au titre de l'édition de documents touristiques à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 233,60 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Le logo du SMVT "Les Trois Frontières" figure sur le document.

Lors de la réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde une subvention syndicale de 233,60€ à l'Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un document d'appel de la Ville de Thionville et ce conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. Cette subvention représente 20 % du coût H.T. des travaux d'édition qui s'élèvent à 1 168,00€.**

**c) Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'une brochure "Thionville Séjours et Visites"**

Par courrier du 3 juillet 2009, l'Office de Tourisme de Thionville a sollicité une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition d'une brochure 3 volets intitulée "Thionville Séjours et Visites". Cette brochure propose plusieurs formules de visites du Pays des Trois Frontières :

- Formules groupes, familles ou individuels, avec plusieurs thèmes possibles.

Ce document touristique a été édité à hauteur de 5 000 exemplaires et son coût d'édition s'élève à 2 280,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville, au titre de l'édition de documents touristiques à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 456,00 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Il est à noter que le logo du SMVT n'apparaît pas sur le document.

Lors de la réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville.

Il est toutefois précisé qu'à l'avenir il conviendra que les documents subventionnés comportent le logo du SMVT.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde une subvention syndicale de 456,00€ à l'Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'une brochure "Thionville Séjours et Visites" et ce conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. Cette subvention représente 20 % du coût H.T. des travaux d'édition qui s'élèvent à 2 280,00€.**

**d)- Association Ad Fontes de Fontoy pour l'organisation d'une exposition intitulée "Une histoire de la rue de Longwy"**

Par courrier du 17 mai 2009, l'Association Ad Fontes de Fontoy a sollicité une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'organisation d'une exposition de photos de Jocelyn Faroche sur l'histoire de la rue de Longwy et le risque d'effondrement brutal dû à l'envoyage de la mine.

Cette exposition s'est déroulée le samedi 19 septembre 2009 à Fontoy et une partie des photos reste la propriété de l'Association Ad Fontes et sera par conséquent exposée de façon permanente au Vieux Lavoir.

Le coût d'organisation de cette exposition est de 3 200,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Association Ad Fontes de Fontoy de 300,00 €, conformément à l'article 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Il est à noter que le logo du SMVT figure sur les documents de promotion de cette exposition.

Lors de la réunion du 18 décembre 2009, le Bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention syndicale à l'Association Ad Fontes de Fontoy.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde une subvention syndicale exceptionnelle de 300,00 € à l'Association Ad Fontes de Fontoy pour l'organisation d'une exposition intitulée "Une histoire de la rue de Longwy" et ce conformément à l'article 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales.**

**e) Musée des Mines de Fer de Neufchef pour l'organisation d'une exposition intitulée "Une image peut en cacher une autre - Les mineurs de fer de Lorraine témoignent"**

Par courrier en date du 18 novembre 2009, l'Association Amomferlor a fait savoir qu'elle a mis en place, avec le soutien de la DRAC Lorraine, un projet d'étude sur la préservation de la mémoire des mineurs de fer de Lorraine au travers d'une exposition temporaire.

Cette exposition temporaire intitulée "une image peut en cacher une autre, les mineurs de fer de Lorraine témoignent", est réalisée au Musée des Mines de fer de Neufchef du 18 janvier au 11 juillet 2010. Il s'agit d'une exposition interactive qui laisse une grande place aux expériences humaines, plus intimes et secrètes, face aux relations au travail. A cette occasion, des témoignages sonores et visuels ont été réalisés et sont valorisés grâce à une scénographie moderne et inédite.

Le montant total pour la mise en valeur de cette exposition à travers les médias, internet et par la diffusion d'un catalogue, d'affiches et de flyers, s'élève à 29 981 € TTC.

Le projet est soutenu par la DRAC Lorraine, le Conseil Régional de Lorraine, les Conseils Généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

L'Association Amomferlor sollicite l'octroi par le SMVT "Les Trois Frontières" d'une subvention de 2 000,00 € pour la mise en place de cette exposition temporaire.

Il est rappelé que le site touristique n'est pas sur le territoire du SMVT "Les Trois Frontières" et que son règlement financier ne prévoit pas ce type d'intervention (maximum 300€ pour une subvention exceptionnelle).

Toutefois, compte tenu de l'intérêt particulier de cette manifestation, le Bureau du Syndicat a proposé de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 2000,00 €.

Il est rappelé que bien au delà d'une simple exposition, "une image peut en cacher une autre, les mineurs de fer de Lorraine témoignent" fait appel à un fond documentaire extrêmement riche et varié qui confère à ce projet ce caractère exceptionnel, digne de la mémoire collective. Il est demandé à l'Assemblée de délibérer sur ce point.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, s'accorde sur le fait que cette demande de subvention n'entre pas dans le cadre habituel de la promotion touristique du territoire, mais étant donné l'intérêt indéniable de ce projet, octroie à titre tout à fait exceptionnel, une subvention syndicale de 2 000,00 € au Musée des Mines de Fer de Neufchef pour l'organisation d'une exposition intitulée "Une image peut en cacher une autre - Les mineurs de fer de Lorraine témoignent".**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Ferretti remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 19h15.

\*\*\*\*\*